

VOS PALMIERS SONT VICTIMES DU PAPILLON RAVAGEUR ?

Originaire d'Argentine, il est introduit en Europe où il n'a pas de prédateur, dans les années 1990-95.

Ce papillon a été découvert dans notre région en 2001, la chenille, d'une dizaine de centimètre, vit et se nourrit à l'intérieur des stipes (troncs) de la quasi-totalité des espèces de palmiers et peut provoquer leur mort.



Photo INRA/PELTIER

VU le Code Rural et notamment son article L.251-3, l'arrêté du 31 juillet 2000, modifié le 7 février 2002, classe le paysandisia archon (papillon ravageur du palmier) dans la liste des organismes nuisibles aux végétaux.

Seul un ensachage (ensacher l'ensemble de la tête du palmier) ou l'abattage suivi d'une incinération sont recommandés à ce jour afin d'éviter la prolifération.

L'INRA a entrepris des recherches très prometteuses sur une glue 100% naturelle qui permet d'éradiquer l'infestation sans nuire aux arbres et plantes.

Pour plus d'informations :

Consultez le site Internet de l'INRA : <http://www.inra.fr>

Puis dans « *recherche rapide* » tapez : papillon ravageur des palmiers ou paysandisia.